

ACTUALITÉ LOCALE

À la CPAM, un audit révèle la gestion trouble du CSE par FO

BOUCHES-DU-RHÔNE

Craignant des dysfonctionnements, la Caisse primaire centrale d'assurance-maladie des Bouches-du-Rhône a demandé un audit des comptes du CSE. Le cabinet a rendu une « opinion défavorable ».

Ce jeudi 30 janvier, les conclusions de l'expert-comptable du cabinet Syncea présentées au comité social et économique (CSE) de la Caisse-primaire centrale d'assurance-maladie (CPCAM) des Bouches-du-Rhône sont formelles, écrites en gros caractères bleus, soulignés. « *Opinion défavorable.* » Dans un audit daté du 30 octobre et dont *La Marseillaise* a pris connaissance, l'expert tire la sonnette d'alarme : « *Les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle de la situation du CSE CPCAM 13 aux dates de clôture, ainsi que de leurs résultats couvrant les périodes du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.* » De quoi désavouer la gestion par le syndicat majoritaire Force ouvrière, à la tête d'un CSE au budget de près de 2 millions d'euros.

« *Cela fait plus de vingt ans que nous disons que les comptes ne sont pas clairs,* » soupire Sébastien Kassapian, élu CGT. Jusqu'en 2018, c'est en effet André Caméra, un temps adjoint aux taxis de Jean-Claude Gaudin, qui avait la main sur le comité d'entreprise. Mais c'est après le renou-



Le CSE gère les activités sociales de quelque 2 000 salariés dans le département.

PHOTO Y.S.

vellement des élus en 2022 qu'une fuite de documents internes du serveur sécurisé du CSE, pourtant accessible aux seuls sept gestionnaires encartés chez FO, met le feu aux poudres. Le 6 mai dernier, le directeur général dans les Bouches-du-Rhône, Gérard Bertucelli, demande finalement un audit des comptes pour la mandature actuelle. « *En tant que président, je me dois juridiquement et moralement de prendre en considération des informations qui m'ont été confiées concernant le fonctionnement du CSE,* » explique-t-il alors aux élus. Sollicitée, la CPAM indique n'avoir aucun commentaire à faire, le CSE étant à l'origine de l'audit. Mais dans un courrier à la secrétaire FO, son directeur général s'inquiétait bien de « *diverses problématiques liées à la bonne gestion des activités so-*

ciales et culturelles et susceptibles de révéler de potentiels dysfonctionnements, dont je ne peux mesurer la portée. »

« Vengeance personnelle »

Le rapport, pourtant, ne relève pas ces dysfonctionnements. Et pour cause. Au-delà du non-respect du formalisme et de la non-séparation des attributions économiques et des activités sociales et culturelles, l'expert-comptable regrette qu'« *aucune information pertinente et fiable ne puisse être tirée des comptes.* »

« *Ça manque tellement de transparence qu'il ne peut pas nous dire s'il y a fraude ou pas,* » pointe Sébastien Kassapian, rappelant que malgré les alertes de la CGT, l'actuel secrétariat du CSE « *a décidé de continuer la collaboration avec le cabinet d'expert-comptable des années Caméra.* »

Contactée, l'actuelle secrétaire FO, Christine Lievremont, se défend : « *Nous n'avons rien à nous reprocher, il n'y a pas d'enrichissement personnel.* » À ses yeux, l'audit ne relève que des problèmes de formalisme, aussi le CSE va-t-il changer d'expert-comptable. Pour elle, la fuite de documents est le fruit d'une « *pure vengeance personnelle. Je dérange parce que je n'ai été cooptée par personne,* » ajoute la syndicaliste, qui dit avoir averti la police. Elle nie ainsi tout tarif préférentiel pour les élus et explique avoir mis un terme à la gratuité des accompagnants du CSE sur les voyages. « *Bien sûr qu'on peut retrouver toutes les dépenses, nous avons tous les bordereaux.* »

Un travail de vérification auquel va s'atteler le syndicat CGT. Yves Souben

MARSEILLE
La CGT se mobilise devant le CNRS

La CGT-SNTRS, le syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique, appelle « les personnels à un rassemblement le 11 février devant la délégation du CNRS-Provence Corse à Marseille » dans un communiqué de presse diffusé sur les réseaux sociaux. En cause ?

L'organisation alerte sur « un plan social qui ne dit pas son nom » suite aux annonces faites par le PDG du CNRS, Antoine Petit, le 12 décembre avec la « création du CNRS Key Lab ».

Selon l'organisation syndicale, ces Key labs seraient « un concept de labellisation qui organise le repli du CNRS et de ses moyens ». Concrètement, certaines unités de recherches obtiendraient ce label et des moyens supplémentaires. D'où l'alerte de la CGT, qui redoute une concentration « des moyens du CNRS sur 25% des laboratoires de recherche » et donc une « politique budgétaire d'une extrême austérité de 75% des autres laboratoires ». Rappelons que cette annonce avait même provoqué l'ire de France universités, organisation rassemblant les dirigeants des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et qui réclame un moratoire pour leur mise en place. En tout cas, les travailleurs de la recherche publique se donnent rendez-vous au CNRS marseillais, ce mardi, au 31, chemin Joseph-Aiguier, dans le 9^e arrondissement de la ville.

Vingt ans après la loi Handicap, une application toujours insuffisante

LES PENNES-MIRABEAU

À l'occasion des 20 ans de la loi pour l'égalité des droits et la citoyenneté des personnes handicapées, le mouvement Parcours handicap 13 organise une journée de concertation pour en dresser le bilan.

Le 11 février 2005 était adoptée la loi pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». À l'occasion des 20 ans du texte, plus de 200 représentants des associations membres du mouvement Parcours handicap 13 se retrouvent aux Pennes-Mirabeau pour entamer un bi-



Plus de 200 membres du mouvement Parcours Handicap 13 se retrouvent aux Pennes-Mirabeau. PHOTO DR.

lan de la situation dans le département. Les élus locaux et la préfecture seront représentés.

« *C'est une fête,* » se réjouit Brigitte Dherbey, vice-présidente du mouvement Parcours handi-

cap 13. « *La loi de 2005 a permis de voir ouvrir beaucoup de droits. C'est une révolution,* » rappelle-t-elle.

Si la loi garantit l'égalité des droits et des chances aux per-

sonnes handicapées, son application fait encore défaut dans le département.

Les transports sont jugés insuffisants. « *Si quelqu'un veut faire du sport, on va considérer que ce n'est pas une priorité et on va aller ou pas le chercher,* » explique Brigitte Dherbey. Situation également tendue niveau logement : « *Il y a des personnes handicapées qui dorment dans leur voiture,* » déplore la vice-présidente.

Cette journée marque pour l'association le coup d'envoi de 4 mois de recueil des points positifs et négatifs du texte auprès des concernés. « *C'est un élan renouvelé pour qu'ensemble, on fasse fonctionner l'application de la loi,* » souligne Brigitte Dherbey.

Un travail qui se conclura par la présentation de propositions lors d'un événement en juin.

Maud Mathias

La construction illicite de Gérald Passadat jugée en octobre

L'audience qui devait se tenir vendredi matin devant la 7^e chambre du tribunal correctionnel de Marseille a été renvoyée au 3 octobre.

Le chef marseillais triplement étoilé au guide Michelin, Gérald Passadat, doit être jugé pour avoir démoli un garage et bâti une villa à Endoume, avec un permis périmé.

Les travaux avaient été engagés début 2022.

Le permis obtenu en mars 2018 par la SCI dont il est le bénéficiaire direct à 99%, avait une validité de trois ans.